

Secret défense : raison ou déraison d'État ?

François Graner, André Lucas

Ouest-France, 27 novembre 2021

Tribune du collectif secret défense – un enjeu démocratique co-signée par François Graner, membre de l'association Survie (génocide des Tutsis au Rwanda) et André Lucas, co-président du comité de soutien à Elisabeth Borrel.

Robert Boulin, Bernard Borrel, le Bugaled Breizh, Kidal, autant de noms parmi des dizaines d'autres qui ont fait la une de l'actualité, autant d'affaires où l'État français est directement impliqué et qui ne sont toujours pas élucidées.

Comment justifier que dans un état de droit comme la France, l'exécutif puisse invoquer le secret de la défense nationale au nom de la raison d'État, ou puisse fabriquer des mensonges pour répondre au citoyen qui réclame la vérité, à la victime qui réclame justice « *circulez, il n'y a rien à voir !* ».

Dans les 18 affaires regroupées dans notre collectif, les documents sensibles sont le plus souvent inac-

cessibles ou inexploitable. La procédure ne respecte pas la séparation des pouvoirs puisque celui qui classe – le pouvoir politique – est aussi celui qui choisit ou non de déclassifier. Seuls sont déclassifiés, quand ils ne sont pas caviardés, les documents pas trop embarrassants, « *la bibliothèque rose* » selon l'expression du juge Trévidic. Comme en plus la classification est massive et souvent abusive, autant chercher une aiguille dans une meule de foin.

Combien de temps encore les représentants de l'État pourront-ils, sans contrôle indépendant :

- entraver les enquêtes judiciaires, faisant de la victime, censée être protégée par les institutions de son pays, un adversaire à combattre, voire à abattre au lieu de lui rendre justice ?

- empêcher les journalistes, les historiens, les citoyens, d'accéder aux documents nécessaires pour rechercher et établir la vérité ?

Une culture de l'État juste qui garantit et assure les droits de tous les

citoyens Aucune des affaires regroupées dans notre collectif ne met en danger l'intérêt vital de la Nation. Elles ont pourtant provoqué la mort de centaines de victimes innocentes.

Il ne s'agit pas seulement de personnalités de premier plan telles que Mehdi Ben Barka, Robert Boulin ou Thomas Sankara ; mais aussi de personnes au service de la nation tels que les tirailleurs sénégalais de Thiaroye, l'universitaire Maurice Audin ou le magistrat Bernard Borrel, des journalistes tels que Ghislaine Dupont et Claude Verlon ; ou encore des citoyens qui ont eu le malheur de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment : les passagers du vol Ajaccio-Nice, les marins du Bugaled Breizh ou les habitants de la Maison des Têtes à Toulon.

A cela s'ajoute la mise en cause de la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, les massacres d'Algériens à Sétif en 1945, la répression de leur manifestation en 1961 à Paris.

Autant de pages noires de notre Histoire où l'État paraît avant tout préoccupé de protéger le pouvoir politique, l'institution militaire, de favoriser la défense d'un roman national à des fins partisans au détriment de l'Histoire et de la justice due aux victimes.

Tout citoyen est concerné. Il est de la responsabilité de chacun d'empêcher que le secret défense ne soit

abusivement invoqué pour masquer les dérives ou les turpitudes des services et responsables de l'administration, voire pour cacher des crimes d'État.

Quand un État de droit est bafoué par l'État lui-même, la démocratie est en danger. Notre objectif est d'alerter le citoyen, mais aussi les parlementaires, les institutions pour qu'une réforme de la procédure actuelle, tout en protégeant les intérêts fondamentaux et justifiés de l'État, respecte les droits du citoyen victime d'une ténébreuse affaire.

Il s'agit de passer du culte de l'État fort qui a tous les droits à une culture de l'État juste qui garantit et assure les droits de tous les citoyens.

Liste des affaires regroupées dans le collectif « *Secret défense* – *un enjeu démocratique* » :

1 - Le massacre des tirailleurs sénégalais au camp de Thiaroye, le 1^{er} décembre 1944

2 - Les massacres d'Algériens à Sétif, le 8 mai 1945

3 - La disparition de l'universitaire Maurice Audin en Algérie le 11 juin 1957

4 - La répression de la manifestation des Algériens à Paris, le 17 octobre 1961

5 - L'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka à Paris, le 29 octobre 1965

6 - Le crash de la Caravelle Ajaccio-Nice, le 11 septembre 1968

- 7 - L'explosion du vol Air France Santiago-Orly à l'escale de Caracas, le 3 décembre 1969
- 8 - L'assassinat du militant internationaliste Henri Curiel à Paris, le 4 mai 1978
- 9 - L'assassinat de Robert Boulin, ministre en exercice, nuit du 29 au 30 octobre 1979
- 10 - La destruction en vol de l'avion de ligne Bologne-Palermo au-dessus d'Ustica, en Italie, le 27 juin 1980
- 11 - L'assassinat de Thomas Sankara, président du Burkina Faso, et de ses compagnons, le 15 octobre 1987
- 12 - L'assassinat de Dulcie September, représentante de l'ANC en France, à Paris, le 29 mars 1988
- 13 - L'explosion de la Maison des Têtes de Toulon, le 15 février 1989
- 14 - Le rôle de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994
- 15 - L'assassinat du magistrat Bernard Borrel à Djibouti, le 18 octobre 1995
- 16 - Le naufrage du chalutier breton Bugaled Breizh, le 15 janvier 2004
- 17 - L'assassinat de 3 militantes kurdes du PKK, en pleine rue à Paris, nuit du 9 au 10 mai 2013
- 18 - L'enlèvement et l'assassinat au Mali de Ghislaine Dupont et Claude Verlon, envoyés spéciaux de Radio France Internationale, le 2 novembre 2013
- Contact :
collectifsecretdefense.fr, rubrique
« nous contacter »